

## **FICHE D'INFORMATIONS AUX UTILISATEURS**

Le règlement européen n°1907/2006 (REACH) assure la communication des informations relatives aux matières dangereuses au moyen de fiches de sécurité (FDS). Nos produits à base de fibres de verre et d'aramide continue sont considérés comme étant des articles non relarguant de substances dangereuses. Pour cette raison, des FDS ne sont pas obligatoires pour ces produits du point de vue du règlement REACH.

CHOMARAT a décidé de fournir à ses clients des informations pour une manipulation et une utilisation sûres des produits en fibre de verre et d'aramide grâce à la fiche d'informations aux utilisateurs.

### **Tissu ou A-Weave**

#### **1. Identification du produit et de la société**

##### **1.1. Identification du produit**

Nom du (des) produit(s) : **Tissu ou A-Weave 440 TK, TK/H, TK/G, K1331, K1350, P/G, P H, ACV510**

Substance/mélange/article : article

##### **1.2. Utilisation du produit**

Renfort

##### **1.3. Identification de la société**

CHOMARAT Textiles Industries  
39, avenue de Chabannes  
07160 Le Cheylard  
Tel : 33 (0)4 75 29 81 00  
Fax : 33 (0)4 75 29 20 12  
E-mail : info@chomarat.com

#### **2. Identification des dangers**

##### **2.1. Classification de l'article**

Le produit n'est pas classé au sens du règlement 1272/2008 CE (CLP)

## 2.2. Eléments d'étiquetage

Le produit n'est pas étiqueté au sens du règlement 1272/2008 CE (CLP)

## 2.3. Autres dangers

Les dangers présentés par l'utilisation du produit sont dus aux fibres et aux poussières : piqûres, irritations cutanées et irritations oculaires.

Les fibres de verre à filaments continu ne requièrent pas de classification en tant que irritant (Xi) selon la directive européenne 97/69/EC.

## 3. Composition et informations sur les composants

Le produit ne contient pas de substances inscrites sur la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates soumises à autorisation.

## 4. Premiers secours

### En cas d'irritation de la peau :

- Laver à l'eau froide et au savon pendant au moins quinze minutes.
- Ne pas utiliser de l'eau tiède, car ceci aura pour effet d'ouvrir les pores de la peau et de faire pénétrer les fibres davantage.
- Ne pas frotter ou gratter les zones affectées.
- Retirer les vêtements
- Si l'irritation de la peau persiste consulter un médecin

### En cas de contact oculaire :

- Rincer à l'eau sous faible pression, en maintenant la paupière ouverte. En cas d'irritation prolongée, consulter un ophtalmologiste.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est partiellement combustible.

### Moyens d'extinction prohibés ou déconseillés

Aucun

### Moyens d'extinction conseillés

Eau pulvérisée, poudre, mousse, dioxyde de carbone.

### **Emanations en cas d'incendie**

CO et CO<sub>2</sub>, NO et NO<sub>x</sub>, ammoniac, aldéhydes, hydrocarbures, composés organiques de faibles poids moléculaire et cyanure d'hydrogène en faible concentration, particules de carbone, poussières et débris de fibres minérales.

### **Equipements spéciaux de protection**

En cas de combustion de quantités notables, se munir de dispositifs respiratoires autonomes.

## **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **Précautions individuelles**

Non applicable – Le produit reste sous sa forme massive.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Faire détruire ou recycler en accord avec les règlements locaux en vigueur.

## **7. Manipulation et stockage**

### **Manipulation**

Manipuler en évitant les manutentions susceptibles de provoquer de grandes quantités de poussières.

### **Stockage**

Stocker au sec

## **8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

Manipuler le produit en utilisant les équipements de protection individuels : gants, lunettes, vêtements de travail. En cas de manipulation de grandes quantités ou en milieu confiné, porter un masque respiratoire filtrant les poussières de type FFP1 ou FFP2.

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements, afin de réduire l'apparition de duvet et de poussière de fibres ainsi que de produits de décomposition de l'apprêt.

Contrôles hygiène et sécurité spécifiques à l'utilisation de ce produit : aucun de prévu

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

Etat physique :

Solide

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes  
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00

fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com

www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865

Point de fusion de l'aramide : ne fond pas, carbonisation:	450°C
Point éclair de l'aramide :	650°C
Point de ramollissement du verre :	> 800°C

## **10. Réactivité et stabilité**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

## **11. Informations toxicologiques**

Les fibres de verre à filament continu ne sont pas respirables selon la définition de la World Health organization (WHO). Une fibre respirable a un diamètre plus petit que 3 µm, une longueur (l) plus grande que 5 µm et un rapport l/d plus grand ou égal à 3. Les fibres avec un diamètre plus grand que 3µm, ce qui est le cas des fibres à filament continu que nous utilisons, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et de ce fait n'occasionne pas de maladie pulmonaire grave.

Les fibres de verre à filament continu ne possèdent pas de plan de clivage qui permettrait une cassure dans le sens de la longueur et induirait une réduction du diamètre de la fibre. Si cassure il y a, elles ont lieu transversalement résultant en la formation de fibres de plus petites longueurs mais de même diamètre et de poussières.

## **12. Informations écologiques**

Des données spécifiques ne sont pas disponibles mais cet article n'est pas dangereux pour l'environnement.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

Le produit doit être éliminé conformément à la législation locale et nationale en vigueur

## **14. Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport ADR-RID-ADN (terrestre, ferroviaire, fluvial), IMDG –OMI (maritime), OACI-IATA (aérien).

## **15. Informations réglementaires**

Le produit n'est pas soumis à autorisation de commercialisation ni à restriction d'utilisation.

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes  
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00  
fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com  
www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865

Cette fiche d'informations aux utilisateurs complète la fiche technique ou la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne dispense pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et concernant la détention et la manipulation du produit dont il demeure seul responsable.

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes  
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00

fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com

www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865